



Sections réunies

DOSSIER CB N°2023-09-006

Syndicat mixte SMECTOM du Plantaurel

N° codique : 009026970

Département de l'Ariège

*Article L. 1612-2
du code général des collectivités territoriales*

AVIS

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-20, R. 1612-8 et R. 1612-16 ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu les arrêtés du 6 décembre 2022, de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, n° 2023-02 relatif aux formations de délibéré et n° 2023-03 relatif aux attributions des sections et autres formations délibérantes ;

Vu la lettre du 21 avril 2023, enregistrée au greffe le 21 avril 2023, par laquelle la préfète du département de l'Ariège a saisi la chambre pour avis, sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre en date du 25 avril 2023 de la présidente de la CRC Occitanie au SMECTOM du Plantaurel, l'informant de la saisine susvisée et l'invitant à présenter ses observations, soit oralement soit par écrit, avant la date limite du 25 mai 2023 ;

Vu les pièces complémentaires transmises par la trésorerie générale de Pamiers et par la préfecture de l'Ariège par courriels des 27 et 28 avril 2023 ; par le syndicat mixte SMECTOM par courriels des 3, 4, 10 et 11 mai 2023 ;

Vu l'arrêté de mise en demeure du SMECTOM concernant la déchetterie de Foix transmis par la préfecture de l'Ariège par courriel du 17 mai 2023 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier ;

Vu les conclusions du procureur financier près la chambre régionale des comptes Occitanie ;

Après avoir entendu Madame Sonia Penela, première conseillère, en son rapport ;

ÉMET L'AVIS SUIVANT :

Sur la recevabilité de la saisine :

1. La préfète de l'Ariège, par lettre susvisée du 21 avril 2023, a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que : « *si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite.* » Par extension, L. 1612-20 du même code dispose que : « *Les dispositions du présent chapitre sont applicables aux établissements publics communaux et intercommunaux.* »
2. Le courrier a été signé par la préfète du département de l'Ariège, qui a qualité pour agir.
3. Cette saisine est recevable et complète au 17 mai 2023, date à compter de laquelle la chambre a été en possession de l'ensemble des justifications et documents prévus à l'article R. 1612-16 du code précité, et qui fait courir le délai des 30 jours dont elle dispose pour formuler des propositions.

Sur le fond

4. En vertu du principe d'unité budgétaire, la chambre se saisit de tous les budgets du syndicat, dans sa version principale et annexe, régis respectivement par les instructions budgétaires et comptables M14 et M4.
5. Les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 des budgets principal et annexe tenus par l'ordonnateur correspondent avec ceux enregistrés dans les comptes de gestion tenus par le comptable public. Ces résultats ont été validés par vote du conseil syndical lors de sa séance du 3 avril 2023.

S'agissant de la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2022 :

6. Aucun reste à réaliser n'est recensé pour le budget annexe. Il présente globalement un excédent d'exploitation de 465,49 €, qui sera reporté en R002, comme stipulé dans la délibération du comité syndical du 3 avril 2023.
7. Des restes à réaliser sont recensés au budget principal en dépenses d'investissement pour un montant de 3 743 995,08 €. La vérification des pièces justificatives a permis de constater leur matérialité, pour ce montant, tout comme l'absence, à date, de restes à réaliser en recettes d'investissement d'une part et en section de fonctionnement d'autre part.
8. Le budget principal présente un excédent de 2 228 604,35 €, réparti en un excédent de 3 322 044,70 € en fonctionnement et un déficit de 1 093 440,35 € en investissement. La conformité des restes à réaliser consolide le montant du besoin de financement à couvrir ainsi que la répartition du résultat, actée par le comité syndical du 3 avril 2023 : une affectation de 1 093 440,35 € en réserves au compte 1068 et le report en fonctionnement R002 de 2 228 604,35 €.

Sur la proposition du budget annexe :

9. Le budget annexe est centré sur des prestations d'exploitation et ne comporte pas de section d'investissement. Il reprend le résultat d'exploitation excédentaire de 2022, d'un montant de 465,49 €, reporté en R002.

10. Il présente une hausse significative des recettes d'exploitation, en raison d'une nouvelle prestation, ainsi que des dépenses, qui tiennent compte, notamment, de l'inflation sur le poste des carburants combustibles.

11. Avec un total de 411 464 € en dépenses et de 420 464 € en recettes, ce budget présente un suréquilibre avec un résultat prévisionnel positif de 9 000 €, qui pourrait s'avérer plus important.

Sur la proposition du budget principal :

12. En investissement, le montant des besoins est important et vise à répondre au retard pris dans la mise en conformité réglementaire, dans le renouvellement de matériel obsolète (transport, collecte), ainsi que la réalisation de travaux pour passer à la tarification incitative et ainsi réduire la production de déchets. Ces dépenses s'inscrivent dans une dynamique d'investissement engagée depuis 2019 et qui doivent se poursuivre jusqu'en 2027. A ce titre, la trajectoire présentée lors du débat d'orientation du 15 mars 2023 fait état d'un montant de 21,4 M€ pour la période 2023-2027.

13. Toutefois, ces besoins ne sont pas inscrits dans un plan pluriannuel d'investissements validé et voté par les membres du SMECTOM, même si des validations d'autorisations de programmes et de crédits de paiements ont été ponctuellement réalisées, sur des opérations ciblées.

14. A la demande de la chambre, le SMECTOM a fait état de 2 M€ de travaux indispensables résultant d'impératifs réglementaire ou de sécurité (1,2 M€ au titre des travaux réglementaires et 0,8 M€ pour les travaux de sécurité) pour le seul exercice 2023.

15. Pour la période 2023 à 2027, le montant des travaux indispensables est évalué à 13,7 M€ (9,7 M€ au titre de la mise en conformité réglementaire et 4 M€ pour la sécurité) sur le total de 21,4 M€. Pour l'exercice 2024, les travaux indispensables sont évalués à 6,1 M€ résultant notamment de l'arrêté préfectoral de mise en demeure transmis le 17 mai 2023 et concernant la mise en conformité de la déchetterie de Foix.

Montant des travaux (en €)	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL 2023-2027
Montant TOTAL	4 978 838	6 695 850	4 925 100	3 484 100	1 349 500	21 434 388
<i>dont liés à la sécurité</i>	<i>771 100</i>	<i>1 494 000</i>	<i>903 000</i>	<i>300 000</i>	<i>523 000</i>	<i>3 991 100</i>
<i>dont liés à des impératifs réglementaires</i>	<i>1 195 109</i>	<i>4 622 100</i>	<i>1 666 100</i>	<i>1 465 100</i>	<i>723 500</i>	<i>9 671 909</i>
Montant Travaux indispensables	1 966 209	6 116 100	2 569 100	1 765 100	1 246 500	13 663 009

16. Or, avec un taux d'exécution de 70 % des dépenses d'investissement, la chambre constate un décalage temporel des dépenses du SMECTOM, avec un report régulier, et pour des montants importants, de restes à réaliser quasi-systématiques en dépenses d'investissement.

17. Dès lors, il est proposé de limiter les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 aux seuls impératifs réglementaires et sécurité, en prenant en compte notamment : d'une part, le maintien de l'intégralité des restes à réaliser, pour un montant total de 3 743 995,08 € ; d'autre part, les frais d'annuité de la dette, obligatoires et incompressibles, pour un montant de 1,9 M€ ; enfin, un montant de 2,3 M€ au titre des travaux de sécurité et de mise en conformité réglementaire, en lien avec la poursuite des trois opérations déjà engagées (Varilhes 1, réfection déchetteries, installation de

Berbiac) dans les restes à réaliser, ainsi que la poursuite du renouvellement de matériel de transport et de collecte obsolète.

18. Ce montant inclut l'initiation de l'opération de la déchetterie de Foix, avec l'inscription dédiée d'une somme de 100 000 € pour l'acquisition du terrain au compte 2111.

19. Au total, le montant des dépenses d'investissement est ramené de 11,2 M€ à 8,1 M€.

20. Le recentrage des dépenses d'investissement doit permettre au syndicat de ne pas mobiliser le levier de la dette, excepté le montant d'1 M€ qui a déjà été engagé en janvier 2023 et qu'il convient d'inscrire. Le complément sera opéré par le virement de la section fonctionnement, le report du solde d'exécution excédentaire en R001 pour 2,65 M€, les excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 pour 1,09 M€, ainsi que les subventions d'investissement.

21. En fonctionnement, les dépenses tiennent compte de la progression de la taxe générale des activités polluantes (TGAP), qui s'applique au traitement des déchets par enfouissement, ainsi que la progression de l'inflation.

Évolution de la TGAP (en €)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	728 232	736 368	1 296 719	1 745 369	2 091 000	2 320 000	2 470 000	2 470 000	2 405 000

22. Malgré le report en R002 d'un résultat excédentaire de 2,23 M€, ces besoins impliquent une hausse des recettes de fonctionnement, en particulier la contribution des membres, qui est portée à 4 % pour l'exercice 2023, pour un montant global de 18 661 568 € (compte 70688).

23. Cet effort demandé aux membres, au profit du SMECTOM et sans obérer leurs propres équilibres financiers, se fonde sur la hausse prévue par la loi de finances de 2023 des bases fiscales de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 6,2 %. Prélèvement par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres du SMECTOM, une partie de cette ressource doit être consacrée au financement de l'entité qui exerce la compétence pour le compte des EPCI.

24. Au total, la section de fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à 26,1 M€. Elle dégage par ailleurs un autofinancement au profit de la section d'investissement de 3,3 M€.

25. Avec un montant des dépenses de 8,1 M€ et un montant de recettes de 10 M€, la section d'investissement est, quant à elle, en suréquilibre. Les dispositions de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales disposent que le budget d'une collectivité dont la section d'investissement comporte un excédent n'est pas considéré comme étant en déséquilibre.

26. Ce suréquilibre en investissement est identifié pour permettre au SMECTOM de reconstituer une partie de sa capacité d'autofinancement, en dégradation depuis plusieurs exercices, afin de pouvoir répondre aux enjeux de mise en conformité, en particulier la déchetterie de Foix en 2024.

Sur les budgets ultérieurs :

27. La chambre constate que son rapport sur le contrôle des comptes et de la gestion du SMECTOM d'avril 2021 faisait déjà état de la capacité d'autofinancement limitée du syndicat, confronté à des exigences réglementaires et de lourds besoins d'investissement, impliquant des emprunts conséquents impactant défavorablement la situation financière de la structure. Des pistes avaient alors été formulées et doivent à ce jour être mises en œuvre :

- a. réaliser des économies de fonctionnement ;
- b. explorer toutes les pistes de subventionnement et/ou de cofinancement possibles pour ses projets d'investissement ;
- c. en dernier recours, rechercher des solutions d'emprunts présentant des taux optimisés et négociés.

28. Par ailleurs, s'agissant des relations du syndicat avec ses membres, la chambre souligne la nécessité de valider, dans les meilleurs délais, une stratégie financière fiable et soutenable. Elle souligne à cette fin :

- a. l'enjeu pour le comité syndical de faire voter un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2027 ;
- b. la nécessité de veiller à une répartition équilibrée des participations entre EPCI, en précisant les critères.

29. Enfin, la chambre invite l'autorité préfectorale à la vigilance s'agissant des équilibres budgétaires 2024 du SMECTOM du Plantaurel.

PAR CES MOTIFS :

- 1) **DÉCLARE** recevable la saisine de la préfète du département de l'Ariège ;
- 2) **PROPOSE** à la préfète du département de l'Ariège de régler les budgets primitifs 2023 du syndicat mixte d'étude de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMECTOM) du Plantaurel sur la base des montants suivants, dont le détail est précisé en annexe :

Pour le budget annexe :

- 411 464 € en dépenses d'exploitation et 420 465 € en recettes d'exploitation, soit un suréquilibre ;
- 0 € en section d'investissement ;

Pour le budget principal :

- 26 142 437 € en recettes et dépenses de fonctionnement ;
- 8 102 810 € en dépenses d'investissement et 10 043 069 € en recettes d'investissement, soit un suréquilibre, conforme aux dispositions de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales ;

3) ATTIRE L'ATTENTION :

- D'une part, sur les pistes déjà formulées dans le rapport de la chambre d'avril 2021 concernant le contrôle des comptes et de la gestion du SMECTOM, qui doivent être mises en œuvre. Ainsi, le syndicat doit réaliser des économies de fonctionnement ; explorer toutes les pistes de subventionnement et/ou de cofinancement possibles pour ses projets d'investissement ; et, en dernier recours, rechercher des solutions d'emprunts présentant des taux optimisés et négociés.
- D'autre part, s'agissant des relations du syndicat avec ses membres, la nécessité de valider, dans les meilleurs délais, une stratégie financière fiable et soutenable. À cette fin, l'enjeu pour le comité syndical sera de faire voter un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2027, tout en veillant à une répartition équilibrée des participations entre EPCI, en en précisant les critères ;
- Enfin, de l'autorité préfectorale, s'agissant des équilibres budgétaires du SMECTOM du Plantaurel pour l'exercice 2024 à venir ;

- 4) **RAPPELLE** à la présidente du SMECTOM qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié, dès sa réception, sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application du 1^{er} alinéa de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; qu'en application du 2nd alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Le présent avis sera notifié à la préfète du département de l'Ariège, à la présidente du SMECTOM du Plantaurel, et une ampliation sera adressée au directeur des finances publiques du département de l'Ariège.

Délibéré à Montpellier le 2 juin 2023.

Présents : M. Hervé BOURNOVILLE, président de section, président de séance
M. Fabrice NICOL, premier conseiller,
Mme Fabienne PINEAU, première conseillère,
M. Roger RABIER, premier conseiller,
Mme Sonia PENELA, première conseillère, rapporteure

Le président de séance



Hervé Bournoville

Annexe 1 : propositions du budget principal du SPECTOM du Plantaurel – exercice 2023

Vue d'ensemble :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SIVU - Syndicat à Vocation Unique (BP) - SPECTOM DU PLANTAUREL - (n° SIRET : 24090039900017)		
VUE D'ENSEMBLE		
- Exercice 2023 -		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	26 142 437 €
		23 913 833 €
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 142 437 €
		26 142 437 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT	4 358 815 €
		7 392 515 €
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	3 743 995 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 102 810 €
		10 043 069 €
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET	34 245 247 €
		36 185 507 €

Proposition détaillée au chapitre, avec les modifications proposées :

Section de fonctionnement				
Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	10 620 891 €	10 620 891 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 441 781 €	11 441 781 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	347 651 €	347 651 €	0 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		22 410 323 €	22 410 323 €	0 €
66	Charges financières	255 917 €	255 917 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	18 336 €	18 336 €	0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	151 000 €	151 000 €	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		22 835 576 €	22 835 576 €	0 €
023	Virement à la section d'investissement	1 584 245 €	3 306 861 €	1 722 616 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 304 580 €	0 €	-2 304 580 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 888 825 €	3 306 861 €	-581 964 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		26 724 401 €	26 142 437 €	-581 964 €
013	Atténuations de charges	214 000 €	214 000 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	22 009 479 €	21 677 518 €	-331 961 €
73	Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €
74	Dotations et participations	330 407 €	330 407 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	1 681 908 €	1 681 908 €	0 €
Total des recettes de gestion courante		24 235 794 €	23 903 833 €	-331 961 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	10 000 €	10 000 €	0 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		24 245 794 €	23 913 833 €	-331 961 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	250 000 €	0 €	-250 000 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		250 000 €	0 €	-250 000 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	2 228 604 €	2 228 604 €	0 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		26 724 398 €	26 142 437 €	-581 961 €
Résultat prévisionnel		-3 €	0 €	3 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 638 825 €	3 306 861 €	-331 964 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	285 793 €	52 793 €	-233 000 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	8 490 671 €	6 090 242 €	-2 400 429 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	93 370 €	33 370 €	-60 000 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'équipement	8 869 833 €	6 176 404 €	-2 693 429 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 926 406 €	1 926 406 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses financières	1 926 406 €	1 926 406 €	0 €
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 796 239 €	8 102 810 €	-2 693 429 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	250 000 €	0 €	-250 000 €
041	Opérations patrimoniales	170 000 €	0 €	-170 000 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	420 000 €	0 €	-420 000 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	11 216 239 €	8 102 810 €	-3 113 429 €
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	892 213 €	892 213 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 421 206 €	1 000 000 €	-421 206 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	2 313 419 €	1 892 213 €	-421 206 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 100 000 €	1 100 000 €	0 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	1 093 440 €	1 093 440 €	0 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes financières	2 193 440 €	2 193 440 €	0 €
45..2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes réelles d'investissement	4 506 859 €	4 085 653 €	-421 206 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 584 245 €	3 306 861 €	1 722 616 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 304 580 €	0 €	-2 304 580 €
041	Opérations patrimoniales	170 000 €	0 €	-170 000 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 058 825 €	3 306 861 €	-751 964 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 650 555 €	2 650 555 €	0 €
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	11 216 239 €	10 043 069 €	-1 173 170 €
	Résultat prévisionnel	0 €	1 940 259 €	1 940 259 €

Annexe 2 : propositions du BA du SMECTOM du Plantaurel – exercice 2023

Vue d'ensemble

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Groupement de communes non fiscalisé (Syndicat) (BA) - SMECTOM DU PLANTAUREL BUDGET
VUE D'ENSEMBLE
- Exercice 2023 -

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION		411 464 €	420 000 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0 €	465 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		411 464 €	420 465 €
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		0 €	0 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	0 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0 €	0 €
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		411 464 €	420 465 €

Proposition détaillée au chapitre, avec les modifications proposées :

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	386 964 €	386 964 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	0 €	0 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	11 000 €	11 000 €	0 €
Total des dépenses de gestion des services		397 964 €	397 964 €	0 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	3 500 €	3 500 €	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	10 000 €	10 000 €	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		411 464 €	411 464 €	0 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0 €	0 €	0 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		411 464 €	411 464 €	0 €
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	410 000 €	410 000 €	0 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
Total des recettes de gestion des services		410 000 €	410 000 €	0 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	10 000 €	10 000 €	0 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'exploitation		420 000 €	420 000 €	0 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0 €	0 €	0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	464 €	465 €	1 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		420 464 €	420 465 €	1 €
Résultat prévisionnel		9 000 €	9 001 €	1 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget non voté	Proposition	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'équipement		0 €	0 €	0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses financières		0 €	0 €	0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		0 €	0 €	0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	0 €	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		0 €	0 €	0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €	0 €	0 €
106	Réserves	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
Total des recettes financières		0 €	0 €	0 €
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		0 €	0 €	0 €
021	Virement de la section d'exploitation	0 €	0 €	0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		0 €	0 €	0 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		0 €	0 €	0 €
Résultat prévisionnel		0 €	0 €	0 €